

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 177/2025 A LA SOCIETE SOTRACEN

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG 0043/MIN.AGRISA/SG/F/01/2025, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois cent septante-cinq mille (USD 1 375 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille six cent vingt-cinq (USD 9 625), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 08/09/2025

Directeur Administratif et Financier



M. Claude Kayembe Mbayi

Directeur Général